



Pour Noël, demandez le Chèque Santé à votre employeur et parlez-en à votre médecin !

Chaque année, c'est la même rengaine : on se souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne année et une bonne santé ! Si pour une fois ces vœux pieux devenaient réalité.

Citoyens français, jeunes, moins jeunes, hommes, femmes, salariés, fonctionnaires ... prenez votre santé en main et demandez à votre employeur que les bonnes résolutions ne soient plus des mots vains !

A partir du 2 janvier, le Chèque Santé peut permettre à chacun d'envisager 2015 plus sereinement.

Derrière les mots, passons aux actes !

Comment ça marche ?

C'est très simple, **l'entreprise** ou la collectivité désirant investir dans la bonne santé et le bien-être de ses salariés ou agents, **adhère au dispositif Chèque Santé® et ouvre un compte individuel et nominatif à chacun de ses collaborateurs du montant de son choix**. Ce crédit «santé» est soit cofinancé entre l'entreprise et son collaborateur selon la clé de répartition de son choix, soit financé intégralement par elle-même.

Il est également possible d'avoir accès au Chèque santé via sa mutuelle, sa banque ou son assurance ... n'hésitez pas à leur demander !

Pour les professionnels de santé qui souhaitent entrer dans le dispositif et utiliser ce nouveau moyen de paiement de leurs prestations, c'est tout aussi simple : il suffit de s'inscrire sur le site de Chèque Santé pour être affilié. **Accepter les règlements par Chèque Santé ne nécessite aucun équipement supplémentaire, aucun abonnement ni frais fixe.**

A propos de Chèque Santé®

Née d'une expérience personnelle vécue par les deux cofondateurs, Chèque Santé® est un produit de la société CARE LABS SAS, créé en juin 2014. Vincent Daffourd, porteur du projet, et son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois, constatent, en 2010, l'inexistence d'un dispositif dédié au financement des soins complémentaires aux traitements allopathiques alors même que l'éventail des titres prépayés destinés aux salariés est large : chèque restaurant, culture, voyage, cadeaux ... Après 3 ans d'étude de marché et de combat pour stabiliser sa maladie, Vincent Daffourd lance Chèque Santé®: le 1er titre prépayé dématérialisé de prestations santé qui sera commercialisé auprès des entreprises, des comités d'entreprises, des collectivités, des mutuelles, des associations et des services sociaux.

Chiffres clés :

- 35 % des Français renoncent aux soins par manque de moyens
- 600€/ an restent à la charge des ménages après remboursement
- 300 000 professionnels de santé et thérapeutes (ostéopathes, psychologues, nutritionnistes...) ne sont pas remboursables

ESCAL Consulting

Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
Tel : 01 44 94 95 71

Louis Davin
louis@escalconsulting.com
Tel: 01 44 94 95 67
06 60 23 99 26